



**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ET A  
1659 ROUGEMONT**

Rougemont, le 14 novembre 2022  
N. réf : 100.101.01.01/JL

**Préavis N° 19/2022**

<p align="center"><b>DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LES TRAVAUX D'URGENCE À LA ROUTE DE RODOMONT</b></p>
---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

**1. OBJET**

---

Par ce préavis, la Municipalité sollicite un crédit complémentaire de CHF 130'000. pour les travaux d'urgence à la route de Rodomont.

**2. HISTORIQUE**

---

Par le biais du préavis N° 11/2022, votre Conseil avait accordé à la Municipalité un crédit de CHF 220'000.- pour entreprendre les travaux d'urgence à la route de Rodomont.

**3. DÉGÂTS CONSTATÉS**

---

Une importante instabilité de terrain due à la présence d'un sous-sol argileux en profondeur en aval du caisson nous oblige à modifier de manière significative le projet de réfection de l'ouvrage. Cette mauvaise surprise a un impact sur la réalisation technique et sur le coût des travaux.

L'entreprise sur place a effectué les travaux préparatoires pour l'aménagement de la digue de retenue des matériaux. Pour ce faire 70 à 90 m<sup>3</sup> de matériaux ont été excavés sur le talus amont de la route et déversés en aval sur la partie droite du caisson. Les matériaux déversés ont mis en mouvement la partie de terrain à droite du drainage, la partie gauche semble être stable. La couche argileuse fait plus de 80 cm. Un sondage de 2 m de profondeur a été effectué sur la partie gauche du caisson, le matériel est peu compact, mais très argileux et peu stable.

Plusieurs variantes ont été étudiées et nous vous proposons la solution suivante, soit le décalage de la route de 2 m supplémentaires vers l'amont ce qui entraîne les actions mentionnées ci-dessous :

- il est nécessaire de stabiliser au maximum la partie aval de l'ancien caisson par la pose de drainage de fascines de saules
- l'ensemble du glissement et de l'ancien caisson seront bouturés
- le martelage sur la nouvelle emprise est réalisé de suite
- un nouveau drain sera posé en surface
- la partie haute du caisson doit être démontée comme prévu selon les possibilités d'engager les machines en toute sécurité.

#### **4. DEVIS**

---

Les coûts supplémentaires sont estimés à CHF 130'000.- (TTC)

Ce complément porterait le crédit autorisé à CHF 350'000.-

#### **5. FINANCEMENT ET CHARGES D'EXPLOITATION**

---

Il n'y aura pas de charges supplémentaires d'exploitation. Les taux de subvention accordés par la Direction générale de l'Environnement, service des forêts et la Direction de l'Agriculture, service des améliorations foncières restent les mêmes.

#### **6. CONCLUSIONS**

---

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité de Rougemont vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

*Le Conseil communal de Rougemont, dans sa séance du 03 décembre 2022*

- Vu** le préavis N° 19/2022
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Attendu** que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **DECIDE**

- **D'autoriser** la Municipalité à poursuivre les travaux d'urgence à la route de Rodomont
- **D'octroyer** à cet effet un crédit complémentaire de CHF 130'000.- portant le crédit total à CHF 350'000.-, sur le compte au bilan 9141.49
- **De financer** ce montant par un emprunt bancaire, si nécessaire
- **D'amortir**, cet investissement sur une période maximale de 5 ans, sur le compte 4300.3311.1 « Amortissement-Route de Rodomont ».

Ainsi délibéré en séance de Municipalité, le 14 novembre 2022 pour être soumis au Conseil communal de Rougemont, le 03 décembre 2022.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

Le Syndic :		La Secrétaire :
 Frédéric Blum		 Janick Lenoir

Délégué municipal :  
- M. Marcel Moratti